

## AVIS PUBLIC

### Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien, à l'effet que :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue à 20 heures le mardi 15 novembre 2022, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### Dérogation mineure numéro 2022-390

**3540, chemin des Brises**

---

Emplacement

**Lot 5 859 715, Cadastre du Québec**

---

Lot visé

#### Objet de la dérogation :

L'objet de la demande de dérogation mineure est d'autoriser une marge latérale gauche à 1.5 mètre au lieu de 5 mètres, tel que prescrit à l'article 3.2.1 du règlement de zonage 753 faisant référence à la grille des spécifications correspondante, soit une dérogation mineure de 3.5 mètres.

#### Disposition réglementaire affectée :

Règlement de zonage n° 753, articles 3.2.1

**Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande. Les séances du conseil sont tenues de façon hybride, c'est-à-dire à la fois en présentiel et virtuel. Pour assister à la séance de façon virtuel vous devez, le jour de la séance, vous rendre sur le site Internet de la municipalité ([www.st-damien.com](http://www.st-damien.com)) et dans les liens rapides, sélectionnez « séances du conseil ». Cliquez ensuite sur le lien correspondant à la rencontre dans le calendrier des rencontres ordinaires.**

**Vous pouvez également nous transmettre vos questions et/ou commentaires par courriel à l'adresse [urbanisme@st-damien.com](mailto:urbanisme@st-damien.com) ou par courrier à l'adresse 6850, chemin Montauban, Saint-Damien (Québec) J0K 2E0 avant le 14 novembre 2022 à 16 h 30.**

Donné à Saint-Damien, ce 31 octobre 2022.

Hugo Allaire  
Directeur général et greffier-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

**DÉROGATION MINEURE – 2022-390  
3540, CHEMIN DES BRISES**

Je, soussigné, Hugo Allaire, directeur général et greffier-trésorier, déclare que l'avis public ci-annexé a été dûment publié le 31 octobre 2022, en affichant une copie au bureau municipal, aux dépanneurs le Rendez-vous et des Brises, au Marché Métro ainsi que sur le site Internet de la municipalité.

Donné à Saint-Damien, ce 31 octobre 2022.

Hugo Allaire  
Directeur général et greffier-trésorier